

Vu le code général de la fonction publique,

Vu le décret n°89-229 du 17 avril 1989 relatif aux commissions administratives paritaires (CAP) des collectivités territoriales et de leurs établissements publics,

Vu la délibération n°2020-056 du 4 juillet 2020 relative à l'élection du Maire,

Vu la délibération n°2022-048 du 12 avril 2022 fixant le nombre de représentants du personnel, titulaires et suppléants, pour chaque commission administrative paritaire de catégorie A, B et C,

Vu le procès-verbal des opérations électorales pour l'élection des représentants du personnel aux CAP A, B et C en date du 8 décembre 2022,

Considérant que dans le cadre des élections professionnelles du 8 décembre 2022, ont été élus 4 représentants du personnel pour siéger à la commission administrative paritaire de catégorie A, 4 représentants du personnel pour siéger à la commission administrative paritaire de catégorie B, et 6 représentants du personnel pour siéger à la commission administrative paritaire de catégorie C,

Considérant qu'il convient de désigner les représentants de la collectivité pour siéger dans chaque commission administrative paritaire de catégorie A, B et C, au même nombre que les représentants du personnel,

## **A R R Ê T E**

**ARTICLE 1 :** L'arrêté N° DSGAJ-2020-110 du 22 décembre 2020 modifié par les arrêtés DSGAJ-2021-004 du 18 Février 2021, DSGAJ-2021-043 du 5 mai 2021 et DSGO-2022-030 du 02 mai 2022 relatif à la désignation des représentants de la collectivité et à l'élection des représentants du personnel au sein des commissions administratives A, B et C est abrogé.

**ARTICLE 2 :** Sont désignés pour représenter la collectivité au sein des commissions administratives paritaires :

### **CAP A :**

#### **En qualité de membres titulaires :**

Monsieur Bertrand AFFILÉ, Maire, Président de droit,  
Monsieur Driss SAÏD, Adjoint délégué aux ressources humaines, à la prospective et à l'évaluation des politiques publiques,  
Monsieur Dominique TALLÉDEC, Adjoint délégué aux solidarités et affaires sociales,  
Monsieur Eric COUVEZ, Adjoint délégué à la transition énergétique et au patrimoine.

#### **En qualité de membres suppléants :**

Monsieur Jérôme SULIM, Adjoint délégué à l'urbanisme et à l'aménagement durable,  
Monsieur Christian TALLIO, Adjoint délégué à la Citoyenneté, à la démocratie locale et à la politique de la ville,  
Monsieur Jocelyn BUREAU, Conseiller municipal délégué à l'urbanisme,  
Monsieur Alain CHAUVET, Conseiller municipal délégué à la vie associative.

**SERVICE :**  
DIRECTION DU  
SECRETARIAT  
GENERAL ET DE  
L'OBSERVATOIRE

**ARRÊTÉ :**  
DSGO-2023-006

**OBJET :**  
DÉSIGNATION DES  
REPRÉSENTANTS DE  
LA COLLECTIVITÉ ET  
DU PERSONNEL AU  
SEIN DES  
COMMISSIONS  
ADMINISTRATIVES  
PARITAIRES –  
ABROGATION ARRÊTÉ  
N° DSGAJ-2020-110 DU  
22 DÉCEMBRE 2020  
MODIFIÉ

### **CAP B :**

#### **En qualité de membres titulaires :**

Monsieur Bertrand AFFILÉ, Maire, Président de droit,  
Monsieur Driss SAÏD, Adjoint délégué aux ressources humaines, à la prospective et à l'évaluation des politiques publiques,  
Monsieur Dominique TALLÉDEC, Adjoint délégué aux solidarités et affaires sociales,  
Monsieur Eric COUVEZ, Adjoint délégué à la transition énergétique et au patrimoine.

#### **En qualité de membres suppléants :**

Monsieur Jérôme SULIM, Adjoint délégué à l'urbanisme et à l'aménagement durable,  
Monsieur Christian TALLIO, Adjoint délégué à la Citoyenneté, à la démocratie locale et à la politique de la ville,  
Monsieur Jocelyn BUREAU, Conseiller municipal délégué à l'urbanisme,  
Monsieur Alain CHAUVET, Conseiller municipal délégué à la vie associative.

### **CAP C :**

#### **En qualité de membres titulaires :**

Monsieur Bertrand AFFILÉ, Maire, Président de droit,  
Monsieur Driss SAÏD, Adjoint délégué aux ressources humaines, à la prospective et à l'évaluation des politiques publiques,  
Monsieur Dominique TALLÉDEC, Adjoint délégué aux solidarités et affaires sociales,  
Monsieur Eric COUVEZ, Adjoint délégué à la transition énergétique et au patrimoine,  
Madame Liliane NGENDAHAYO, Conseillère municipale déléguée au personnel et à l'égalité des droits,  
Monsieur Alain CHAUVET, Conseiller municipal délégué à la vie associative.

#### **En qualité de membres suppléants :**

Monsieur Jérôme SULIM, Adjoint délégué à l'urbanisme et à l'aménagement durable,  
Monsieur Christian TALLIO, Adjoint délégué à la Citoyenneté, à la démocratie locale et à la politique de la ville,  
Monsieur Jocelyn BUREAU, Conseiller municipal délégué à l'urbanisme,  
Monsieur Jocelyn GENDEK, Adjoint délégué à la tranquillité publique et à la prévention des risques,  
Monsieur Baghdadi ZAMOUM, Adjoint délégué au quartier Nord,  
Monsieur Joao DE OLIVEIRA, Conseiller municipal délégué à l'évaluation des politiques publiques et aux processus de décision citoyenne.

**ARTICLE 3** : ont été élus pour représenter le personnel au sein des commissions administratives paritaires :

### **CAP A :**

#### **En qualité de membres titulaires :**

Monsieur Stéphane POIBEAU (liste CFDT), Ingénieur en chef,  
Madame Tiphaine MERCIER (liste CFDT), Attaché principal,  
Monsieur Jean-François BARDIN, (liste CFDT), Ingénieur principal,  
Madame Adeline NAAS-ALLANIC (liste CFDT), Éducatrice de jeunes enfants.

**En qualité de membres suppléants :**

Madame Marine LECHEVALIER (liste CFDT), Bibliothécaire principal,  
Madame Christelle GENILLARD (liste CFDT), Assistant socio-éducatif CI  
exceptionnelle,  
Madame Amélie CRABIT (liste CFDT), Attaché principal,  
Madame Isabelle COTTIER (liste CFDT), Éducatrice de jeunes enfants CI  
exceptionnelle.

**CAP B :**

**En qualité de membres titulaires :**

Monsieur Walter HENRY (liste CFDT), Animateur principal de 2<sup>ème</sup> classe,  
Madame Nicole ROBERT (liste CFDT), Éducateur APS principal 1<sup>ère</sup> classe,  
Monsieur Yoann BREHERET (liste CFDT), Auxiliaire de puériculture classe  
supérieure,  
Monsieur Olivier BRICAUD (liste SUD), Technicien principal 1<sup>ère</sup> classe.

**En qualité de membres suppléants :**

Monsieur Clément DUCRAY (liste CFDT), Éducateur APS,  
Madame Annabelle DURAND (liste CFDT), Animateur,  
Madame Christine CAILLE (liste CFDT), Auxiliaire de puériculture classe  
supérieure,  
Madame Vanina PRIGENT (liste SUD), Aide-soignante classe supérieure.

**CAP C :**

**En qualité de membres titulaires :**

Monsieur David JANNIN (liste SUD), Agent de maîtrise principal,  
Madame Anne ROUGIER (liste SUD), Adjoint administratif principal 2<sup>ème</sup>  
classe,  
Monsieur Aurélien CORMIER (liste SUD), Adjoint du patrimoine principal  
1<sup>ère</sup> classe,  
Monsieur Jean-Marc BAYARD (liste CFDT), Adjoint technique principal 1<sup>ère</sup>  
classe,  
Monsieur Gilles CLERC (liste CFDT), Adjoint technique,  
Madame Majda YOUNANE (liste CGT), ATSEM principal 1<sup>ère</sup> classe.

**En qualité de membres suppléants :**

Madame Marie-Emilienne QUENET (liste SUD), Adjoint administratif  
principal 2<sup>ème</sup> classe,  
Monsieur David GLOTIN (liste SUD), Adjoint technique principal 1<sup>ère</sup> classe,  
Monsieur Christophe YOU (liste SUD), Agent social principal 1<sup>ère</sup> classe,  
Madame Sandrine ROY (liste CFDT), Adjoint administratif principal 2<sup>ème</sup>  
classe,  
Madame Nathalie GOURBI (liste CFDT), Adjoint administratif principal 1<sup>ère</sup>  
classe,  
Monsieur Héric PIETRZAK (liste CGT), Agent de maîtrise principal.

**ARTICLE 4 :** Monsieur le Maire préside les commissions administratives  
paritaires. En son absence, les commissions administratives paritaires sont  
présidées par Monsieur Driss SAÏD, Adjoint délégué aux ressources  
humaines, à la prospective et à l'évaluation des politiques publiques.

En l'absence de Monsieur Driss SAÏD, les commissions administratives  
paritaires seront présidées par un élu municipal de la catégorie A, B ou C  
pour laquelle il a été désigné.

**ARTICLE 5** : Monsieur Franck SINA, Directeur Général des Services est désigné pour assister, sans voix délibérative, le président de la Commission Administrative Paritaire. En son absence, Madame Aurélie GAUTHIER, Directrice Générale Adjointe chargée de la citoyenneté et des ressources assistera le Président.

**ARTICLE 6** : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Nantes, 6 allée de l'Île Gloriette 44 041 NANTES Cedex 01 par les tiers dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication sur le site internet de la commune de Saint-Herblain, ou par les intéressés dans un délai de deux mois à compter de la date de notification. La juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

**ARTICLE 7**: Monsieur le Directeur Général des Services de la ville de Saint-Herblain est chargé de l'exécution du présent arrêté dont une ampliation sera transmise à Monsieur le Préfet de Région des Pays de Loire, Préfet de Loire-Atlantique, ainsi qu'aux intéressés.

**ARTICLE 8**: Le présent arrêté sera notifié aux intéressés, et publié sur le site internet de la commune de Saint-Herblain.

FAIT À SAINT-HERBLAIN, LE

Le Maire de Saint-Herblain,

**Bertrand AFFILÉ**

**Reçu à la préfecture la 17 février 2023**

**Publié le 17 février 2023**